

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2828

présenté par

M. Guitton, M. Rambaud, M. Blairy, M. Guinot, Mme Menache, Mme Pollet, M. Ballard,
Mme Auzanot, M. Muller, M. Meurin, Mme Lorho, M. Dragon, Mme Mathilde Paris,
Mme Jaouen, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Martinez, Mme Robert-Dehault,
M. Boccaletti, M. Barthès, M. Frappé, Mme Parmentier, M. de Fournas,
Mme Da Conceicao Carvalho et M. Giletti

ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 7 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le recours à l'euthanasie.